# OU LE POLITIQUE MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL

#### ANGLETERRE.

Londres, le 17 avril. - The Courier annonce que la nourelle est parvenue de Vienne, que l'Autriche et la Prusse avaient acédé au traité du 6 juillet, et avaient insisté près de la Porte pour qu'elle acceptât les conditions y contenues. Ce journal cherde à faire croire à ses lecteurs qu'aussitôt l'occupation des principaulés par la Russie, cette grande affaire qui fixe l'attention de l'Europe, sera promptement terminée par l'accomplissement du traité d'Akkerman par la Porte, ainsi que par quelques arrangemens définitifs au sujet des principautés, et finalement par l'établissement de l'indépendance de la Grèce.

-Un courrier de St.-Pétersbourg est arrivé à Londres. Il apporte l'état détaillé de l'armée russe, qui est à peu-près de force de 700,000 hommes, dont 300,000 seulement vont com-

ballre dans la présente guerre.

- Ensin, on voit après un long silence, dans nos journaux, marticle sur le tunnel de la Tamise. Un des assistans de M. Brunel y a fait une descente, samedi matin. Il a pu se porter qu'ad bouclier (échaffaudage où travaillent les ouvriers) et se convaincre que les compartimens supérieurs n'avaient pas été eranges, et que la maconnerie n'avait rien sonffert. Comme lur était extrêmement méphitique, les lumières ne brûlaient que quelques minutes, de sorte qu'on n'a pas pu pousser les loin cette inspection. On sait maintenant que les deux gamies sont à l'épreuve des plus violentes irruptions qui pour-

En sondant le lit de la rivière, on a observé que la terre y s'était raffermie, au-dessus du bouclier, endroit le plus rorable, et le lendemain l'incursion de l'eau avait cessé. On sutdone dire que tout va bien, puisqu'on a la confirmation se bouclier et la voûte ne sont point endommagés.

- Lord Huytesbury ( autrefois sir W. A'Court ); nommé l'ambassade de Russie, se mettra, dit-on, sous peu en route. want au bruit qu'un certain noble lord sera chargé d'une ussion spéciale à Constantinople, le Courier le dément d'anc maiere positive, et il ajoute que M. Stratfort Canning se madra à Corfou, aussitôt qu'il aura reçu ses instructions. Enmile il dit que l'ambassadeur de Prusse près la Porte a été appelé pour donner à son gouvernement des explications sur

### FRANCE.

Parie, le 18 avril. - On lit dans la Gazette de Tribunaux :

La cour royale a tenu hier à huis-clos, sous la présidence de M. Séguier, la réunion de toutes les chambres, que nous arions annoncée, pour délibérer sur la proposition faite par M. le président de Sèze, d'enjoindre à M. le procureur-général d'exercer des poursuites en tendance contre plusieurs

On dit que M. le vicomte de Sèze a prononcé, à l'appui de Proposition, un discours qui a duré cinq quarts d'heure, et qu'elle a été soutenue par quelques membres, notamment par le le soutenue par quelques membres, notamment par le le cottu et Chrétien de Poly. On assure que M. le procureur-Sinéral Jacquinot-de-Pampelune, présent à l'assemblée, a ex-primé l'opinion que la cour était incompétente pour enjoin-dre au l'assemblée, a exdre au ministère public de poursuivre pour le fait de tendance qui ne rentre pas dans les crimes, délits et contraventions auxquels se rapporte le décret de 1810.

Quelques membres, ajoute-t-on, demandaient un sursis pour livrer à l'examen des articles signalés; mais la cour a dé-daté qu'elle statuerait tout de suite, et elle a décidé qu'il n'y le Coursis de mojoindre.

Le Courrier des Tribunaux dit que les journaux qu'on pro-Posit de poursaivre étaient le Courrier français, le Consti-

On lit dans le Journal du Commerce :

M. le procureur général, présent à la séance, a dit-on, mi la parole, et manifesté des dispositions favorables à la losition. On ajoute qu'entre autres opinions exprimées dans discussion, un magistrat illustre s'est étonné que la sévéde l'auteur de la proposition ne se fût exercée que sur les Contaire, la Gazette de France, par exemple, avait depuis que sons publié une série d'articles qui pouvaient motiver tait la proposition il demandait que la Gazette de France fût comprise dans les feuilles inculnées. omprise dans les feuilles inculpées. »

Des réunions provisoires d'électeurs ont lieu tous les Des réunions provisoires delecteurs on libers à Paris, ainsi que dans plusieurs autres villes.

None apprenons que dans plusieurs autres vines.

None apprenons que plusieurs électeurs du septième arrondissequi avait nommé M. Royer-Collard, ont voulu donner un té-

moignage de déférence à l'honorable député de leur choix en le censul-tant sur la nouvelle élection de ce collége. M. Royer-Collard a répondu qu'il ne prétendait point dicter leur choix, qui devait être le résulta-de leur conviction; mais que, si on demandait seulement son avis, il ensait que la nomination de M. Jay serait le plus utile à la cause const-

— Voici comment la proposition de M. de Conny a été modi-fiée par la commission de la chambre des députés : « Votre commission a l'honseur de vous proposer de prier S. M. de présenter un projet de loi ainsi conçu :

Tout député auquel il sera conféré une place rétribuée cessera , par le seul fait de son acceptation , de faire partie de la chambre ; mais il pourra

Sont exceptés de cette disposition, les députés qui, appartenant à l'armée de terre ou de mer, scraient promus à de nouveaux grades par rang

M. Cousin a ouvert hier son cours à la Sorbonne Dès midi , la salle était pleine , et le professeur a été accueilli avec

Après quelques instans de recueillement, il a prononcé une courte allocution; le savant professeur a dit qu'il ne pouvait se défendre d'une émotion profonde en voyant cette chaire dont il avait été si long-temps séparé, et où il s'était assis pour la première fois en 1815, sons les auspices de son honorable maître et ami M. Royer-Collard » Condamné au silence, a-til dit, par une des premières rigueurs d'un pouvoir qui n'est plus, ma joie est grande de voir que la parole m'est rendue au milieu de nos espérances constitutionnelles; mais ma loyau. té exige que j'en remercie mon pays, le roi et l'administra-tion actuelle. » Ici des bravos prolongés ont éclaté de toutes

Il s'es; attaché dans cette première séance, à présenter l'indication sommaire des questions qu'il se propose d'examiner, et à démontrer que la philosophie est un besoin réel de l'humanité; que ce n'est pas une science de vaine rêverie, mais le produit nécessaire de l'intelligence humaine.

— Le Messager des chambres journal du nouveau ministère, étonné des attaques du Courrier Français d'hier matin contre un projet de loi qui a obtenu l'approbation d'un éloquent de-puté, disait hier soir:

n Plus d'autorisation royale, plus de censure, plus de ten-dance, et c'est cependant des dispositions aussi généreuses, et qui devraient peut-être alarmer d'autres opinions que celles des amis sincères et passionnés de la charte et des libertés qu'elle consacre, qu'un journal du matin présente comme frap-

pant cette liberté même. » Que le Courrier y résléchisse bien, est-il de l'intérêt des libertés publiques de multiplier ainsi les exigeances en présence d'une opinion qui, dans une sollicitude que nous ne voulons pas qualifier, crie chaque jour aux concessions anti-monarchiques? Le projet nouveau ne commence-t-il pas l'ère du droit commun pour la presse? »

- Le Journal des Débats s'excuse aujourd'hui d'avoir loué sans restriction, avant-hier, le projet de loi sur la presse; le Moniteur met le nom du roi en avant, cherchant à couvrir ainsi la faiblesse d'un ministère qui dépouille la royauté de ses prérogatives; le Courrier Français crie contre les vexations du projet de loi qui ne sont cependant point des garanties pour le trône et pour le pays; et le Constitutionnel et la Quotidienne se taisent.

Pradt dont la retraite de la chambre des députés a causé un étonnement pénible, développe dans une lettre adressée à un électeur du département qui l'avait élu, les motifs qui l'ont déterminé à envoyer sa démission. Bien que l'altération toujours croissante de sa santé et son grand age, (il a atteint sa 70° année ) aient contribué à cette résolution, cependant d'autres raisons bien plus puissantes sont alléguées par lui pour justifier l'abandon du poste qui lui avait été confié; c'est la marche suivie jusqu'ici par la chambre, c'est la tiédeur générale des esprits, enfin c'est son espoir déçu de voir réclamer avec vigneur toutes les garanties qui manquent à la France.

» Mon élection , dit-il , ent pour objet l'opposition au ministère de tems et aux jésuites : telle était sa spécialité; la dissolution de ce ministère fit perdre ce caractère à mon élection. A mon passage à Clermont, j'ai exprime devant plusieurs membres du collége électoral la pensée que ma session était finie. Dès lors j'aurais rétrogradé ; mais le désir de travailler à féconder la grande victoire des élections me retint; il me semblait que le moment était arrivé de terminer une lutte de quarante années, décider enfin au profit de la France la question de la réformation sociale dont elle a donné le modèle au monde ; le mouvement d'un grand peuple ne me paraissait pas devoir aboutir seulement à l'effacement de quelques difformités dans son code ou dans sa police : à mes yeux , la

session de 1828 devait être au régime importé depuis 1814, ce que l'assemblée constituante avait été pour l'ancien régime. C'est à cette élévation et dans cette latitude que j'apercevais la direction des affaires indi-

quée par la nature même des choses.

Mais vous pouvez vous rappeler aussi que je craignais pour ce systême, un rival redoutable dans un plan d'atermoiement, de ménage-mens, de demi mesures, en un mot de ce que la pusillanimité décore des noms de modération, de sagesse et de mesure, comme des abris derrière lesquels les maux publics s'accroissent et s'éternisent. Il faut que j'aie eu tort puisque je suis resté seul. Trois mois d'attente ne nous ont encore conduits qu'au bord d'une discussion sur la censure facultative. Après quarante ans, avec les principes de l'assemblée constituante, à l'aspect de l'Angleterre et des Etats-Unis, en être encore à discuter sur la censure, c'est avoir beaucoup rétrogradé! Je me sens humilié, quand d'autres triomphent de concessions pareilles. Je ne fais cas pour un peuple que de ce qui vient de son droit, et un bonheur concédé est pour lui le plus grand des malheurs, car il le suppose sans droit Je me permets pour la France, plus d'ambition que les hommes qui. disent: « Si l'on obtient seulement telle chose, la session sera excellente. e Tel est le langage du jour, et le degré d'élévation de presque tous les esprits. Ce système pourra devenir profitable pour nos arrières neveux; mais je doute que la génération actuelle en recueille des fruits abondans.

Dans un système pareil, les quatre grandes époques de l'histoire mo-derne eussent manqué pour l'amélioration de la condition de l'espèce humaine : la réformation, la révolution d'Angleterre, celle de l'Amérique et celle de la France. Il m'a paru qu'un allanguissement général dans l'état, dans l'esprit public, était devenu le fruit de ce système : on est tombé dans un amortissement vérible. Les élections avaient retenti de sermens pour l'accusation des ministres, et d'imprécations contre les jésuites; aujourd'hui on dirait que les uns n'ont jamais existé, et que les autres n'existent plus. Un siècle parait s'être interposé entre l'époque des élections

et le moment actuel. Quelles garanties ont é.é établies ?

- M. de Pradt , a quitté Paris depuis le 14.

Commission sur le projet de loi de la presse périodique.

1er Bureau, M. de Montbel; 2°, M. Chauvelin; 3° M. de Champ-Vallins; 4°, M. Séguy; 5°, M. le comte de Noailles, 60 ....; 7º M. Jacquinot-Pampelune!; 8º , M. le comte de Saint-

Aulaire; 9º M. de Chantelauze.

-La bourse a été attristée aujourd'hui par l'annonce d'un malheur qui vient frapper une des maisons de banque de la capitale M. Paravey, son chef, a disparu depuis avant hier matin, et tout fait craindre qu'il n'ait mis fin à ses jours. Ayant ses capitaux engagés dans des opérations dont les malheurs des temps avait rendu la réalisation difficile, M. Paravey fut obligé, il y a environ deux mois, de recourir à la caisse de ses amis qui lui avancèrent la somme dont il avait alors besoin. De nou veaux embarras le forcèrent à demander de nouveaux secours. Ses commanditaires et ses amis se montrèrent ce qu'il avaient été d'abord, et le fonds nécessaires à l'aquittement de toutes les dettes étaient assurés par un contrat signé de toutes les parlies. Quand le notaire se présenta chez lui, pour lui donner connaissance de l'acte, M. Paravey avait déjà quitte son domiçile, après avoir écrit à ses enfans qu'il aurait bientôt cessé des vivre. Depuis ce moment toutes les recherches pour le retrouver on été infructueuses.

## PAYS-BAS.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Un arrêté royal du 5 avril, contient les dispositions suivantes : Art. 1er. L'uniforme pour les gardes communales, est déter-

Un schakos, d'après le modèle en usage dans l'armée, avec jugulaires, sur le devant, les armes royales entourées de rayons;

la cravate sera noire.

Habit de drap bleu foncé, collet, paremens et doublure idem; un passepoil blanc à la partie supérieure du collet et aux paremens; une patte en drap rouge sur le devant du collet, à l'endroit où il s'agraffe; une épaulière en drap rouge sur chaque épaule. L'habit croisé sur la poitrine avec deux rangées de boutons, de huit boutons chacune; trois boutons sur une petite bande de drap rouge à chaque parement.

Les pans de l'habit retroussés, les poches de forme oblongue avant trois bontons, le tout garni d'un passepoil blanc ; pantalon de drap bleu foncé, avec une bande blanche sur les deux

contures extérieures ; guêtres de drap gris.

2. Les marques distinctives des officiers et sous-officiers seront en argent; la plaque des schakos, les jugulaires et les boutons seront de métal blanc, ceux-ci seront bombés et entourés d'un filet au milieu duquel sera placé une couronne murale

3. Les pantalons et les guêtres pourront être de toile blanche

pendant l'été.

### Liége, LE 21 AVRIL.

Aujourd'hui, vers sept heures du matin, un bateau chargé de chaux descendant la Meuse, a heurté contre l'une des piles du Pont-des-Arches et a coulé à fond. Des trois hommes qui le conduisaient, deux ont été sauvés, le troisième nommé Comhaire, âgé de 70 ans, demeurant à Chokier, avait disparu avant qu'on put lui porter du secours.

- Jeanne Aloffs s'est pourvue en cassation. Il paraît que depuis le 18, elle est revenue à des sentimens plus humains;

on l'a vue constamment en prières.

-Un journal de la Haye contient une longue serie d'observations au sujet de la société des Indes occidentales formée récemment à Amsterdam. L'auteur de l'article dit entre-autres : il nous a paru étrange que ni dans l'annonce de la direction, ni dans l'arrêté royal, pas un mot ne mentionne la société de commerce. Reste à savoir maintenant de quelle manière ces deux sociétés vont s'entendre pour ne pas se préjudicier mutuellement par une fâcheuse concurrence, ou si un tel accord sera nécessaire; car la société de commerce ne continuera probablement pas ses affaires avec l'Amérique occidentale.

On a encore une fois commis la bevue de promettre un intérêt fixe ( de 4 % ce qui est fort absurde ; on anrait dû se borner à accorder des dividendes aussi souvent qu'il y aurait eu du benéfice.

Cour D'Assises : Séance du 19 avril. (Voir le dernier 18.)

Présidence de M. Dupont-Fabry.

Après avoir exposé les faits et circonstances sur lesquels reposait l'accusation dirigée contre Jean Rausin et la femme de Lambert Goffin, nous offrons un résumé des principaux moyens

proposés par les deux défenseurs.

L'avocat de Rausin a examiné en premier lieu si les fails reprochés à l'accusé constituaient la tentative d'assassinat, et en second lieu si Rausin en était l'auteur. Quant à la tentative d'assassinat, qui résultait, suivant l'accusation, de l'emploi d'un pistolet, des coups de pierre, de la canne brisée, des blessures nombreuses portées à la tête, l'avocat soutient quant au pistolet, en invoquant les annales de la jurisprudence, que l'emploi de cette arme n'emporte pas nécessairement l'intention d'assassinat ; les pierres ! elles étaient, d'une nature fragile ; la canne brisée peut l'avoir été contre le sol, et ce qui tend à prouver ces deux dernières hypothèses, c'est que l'endroit de la tête où les blessures ont été faites est une partie forte délicale, où portés violemment des coups auraient inévitablement déterminé la mort. Les blessares nombreuses ne supposent pas des coups nombreux, puisqu'au dire du chirargien que l'on a entenda, d'un seul coup peuvent résulter plusieurs blessures. Enfin n'est-il pas possible que l'assaillant, ému par la pitié, se soit éloigné de sa victime, alors qu'il la savait encore vivante; et cette volonté de lui laisser la vie semble d'autant plus présumable que les blessures ont été legères et prompte-

Quant à la question d'auteur, à quels signes pourrait-on recounaître la culpabilité de Rausin. Quelle passion peut l'avoir poussé au crime? La haine! Lambert Goffin est incapable d'en inspirer. La cupidité? Quels fruits pouvait-il espérer de la mort d'un homme pauvre et sans ressources? l'amour! mais la différence d'âge des deux accusés ne suffit-elle pas pour éloigner une telle supposition? L'accusé est un jeune homme de 23 aus, il n'a vécu qu'une année plus que moi, dit le défenseur; cet age, croyez-m'en, Messieurs, il n'existe pas de passion haineuse, de perversité profonde. Rausin a un caractère doux; les antécédens de sa vie ont été honorables, aussi son maître était-il loin d'abord de l'accuser. Ce n'est que lorsqu'il l'a vu arrêté, que son esprit, naturellement léger et versatile, s'est livré à des préventions. Il croit avoir reconnu Rausin dans la nuit; mais les apparences de la nuit sont trompeuses. Et sa femme qui aussi l'accuse, pourquoi ne l'a-t-elle pas fait d'abord Ici le défenseur se livre à de sévères récriminations contre la co-accusée de son client, puis il passe à l'examen de divers indices sur lesquels se base une partie de l'accusation. Selon la défenseur, le pistolet retrouvé chez Ransin et marqué d'une lemée de poudre récente avait servi le dimanche précédent aux deux frères de Rausin qui avaient tiré dans leur jardin; ils avaient pu le déposer à terre, de la les traces de boue qu'ou remarquait. La charge était meurtrière; mais les gens de la campagne tirent indifféremment avec de petites dragées ou des balles; le pistolet était chargé avec de la poudre de mine c'eût été de la poudre de munition qu'aurait prise l'accusé, qui eté militaire, s'il avait voulu s'assurer de son coup; le pantalon chargé de boue avait pu servir aux frères Rausin durant les pluies précédentes, il était d'ailleurs déposé dans un endroit terreux et humide : la circonstance plus grave d'un sarraits ché de sang, s'explique par un saignement de nez qu'arail éprouvé l'accusé à la suite d'un chute ; la tache de sanganet que sur la manche de sa chemise était, suivant la déposition du chirurgien, la seule qu'on y remarquât, et il s'y trouvait mèlé du pus résultant du clou que l'accusé avait au bras ; la caune dont on a retrouvé des morceaux était de prunier; cel de l'accusé était de néssier, espèce beaucoup plus ordinaire chez les paysans. S'il s'est fait du bruit dans la maison de Ransin la nuit du crime, ce n'était pas la première fois que les voisins l'entendaient; il arrivait souvent à Rausin de travailler la muit

Mo Dereux, défenseur de la femme Goffin, a soutenu que soit dans les circonstances qui ont précédé le crime, soit dans celles qui l'ont accompagné on suivi, il ne se tronvait aucua fait direct et positif d'où pût se déduire la complicité. Pas de complicité sans résolution arrêtée d'avance entre les complices Or, pas un seul point de l'accusation n'a établi cette résolution ntre les co-accusés. Goffin, suivant sa déclaration, avait accepté, dès le 7 au soir, la proposition du voya Sa femme avait en effet un paquet à porter aux environs de Huy. Ce paquet resté dans ca Huy. Ce paquet resté dans ses poches, dont elle s'était déparrassée qualité de la proches dont elle s'était de la proches de la rassée, avait été porté le 8 par sa fille; mais c'était à l'insu de sa mère de sa mère, car si celle-ci avait formé le projet du crime pour le 9, elle se serait tenue nantie de ce paquet qui ent elle un si grand mine de ce paquet qui ignorait pour elle un si grand moyen de justification. Elle ignoralt donc que le paquet fût porté : ch. de la paquet par se mettre donc que le paquet fût porté; et dès-lors elle a pu se mottre en route le o avec le company sa en route le 9, avec la croyance qu'il était encore dans sa poche. Mais dit en propage poche. Mais, dit-on, pourquoi associer ce mari au voyage partir la nuit, prendre un chemin creux, isolé, complet Ces faits sont urais mai

Ces faits sont vrais, mais où est la preuve da complet a avait une route de divisione et la preuve du complet et de divisione et la preuve du complet de divisione et la preuve de divisione et la preuve du complet de divisione et la p On avait une route de dix licues à faire, on voulait revent le même jour il fallait deux la faire, on houne heure le même jour, il fallait donc bien partir de bonne heure. Mais le mari était malado ? Si le partir de la trouve Mais le mari était malade? Si le mari ne s'était pas trouve assez fort nour faire co assez fort pour faire ce voyage, comment supposer qu'il l'entrepris. De même si le chemin de la Vieille-Xhavés était s' dangereux, si impraticable. dangereux, si impraticable, il l'aurait su, car il y passait sor vent, et il eût demandé l' vent, et il eût demandé d'en prendre un antre.

Avancez, lui a dit sa femme à l'entrée du chemin, quant il eut aperçu un homme; c'est un voyageur comme nous;

propos répété par un seul témoin se trouve en contradiction avec la déposition de tous les autres : si la femme eût été complice, lorsque dans la lutte , l'assaillant eut le dessous , elle l'aurait , sans doute, elle qu'on dit robuste, aidé à triompher de son mari. Restent alors les circonstances qui ont suivi le crime. Elle s'est rendue dans la maison Rausin; mais elle était contrainte et menacée. Elle n'a pas dénoncé le coupable ; mais elle redoutait l'effet de ses menaces, et d'ailleurs, si on la suppose brûlant pour Rausin d'une flamme adultère, des lors est-il étonnant que loin de vouloir le dénoncer, elle ait, au contraire, cherché à le justifier. Quoi elle est complice! et elle emporte le chaposu de son mari qui devenait entre ses mains un indice si accablant, et elle lai dit: soyez tranquille, ce chapeau se retrouvera; si elle eût été complice aurait elle laissé échapper un propos qui la compromettait à ce point. Si le complot avait élé formé à l'avance avec Rausin, celui-ci ne s'y serait pas pris au dernier moment pour forger les instrumens du supplice. C'est en entendant la proposition de la femme Goffin à son mari, qu'il sort précipitamment, entraîné par un sentiment de vengeance ou tout autre; il va faire ses préparatifs, il y travaille une partie de la nuit; sa jeune imagination s'exalte; il vient attendre sa victime. Quant à ses imputations contre la femme Goffin , elles ne peuvent faire impression sur la cour , elles ne sont que des récriminations mensongères. Jamais Goffin n'a reproché à sa femme d'avoir voulu l'empoisonner.

-Indépendamment des témoins entendos et de la déclaration da mari Lambert Goffin , l'accusation à persisté à s'appayer sur les charges résultant du pistolet encore bourré de quatre balles, et dont l'amorce paraissait récemment brûlée, du chapeau de Goffin trouvé le jour du crime dans la maison Rausin, du sarrau de celui-ci imprégné de sang encore nouveau, ainsi que de son patalon aussi ensanglanté découvert en même temps chez lui. Ces charges accablantes étaient encore fortifiées par les propos et la conduite des condamnés avant et après le crime, enfin par leurs révélations et leurs incriminations réciproques, aux derniers interrogatoires et aux audiences de la cour. Les deux défenseurs mêmes fondaient une partie de leurs moyens de défense sur la culpabilité respective de leurs clients

opposés.

Vers six heures et demie la cour s'est retirée pour délibérer. Une heure après, un coup de sonnette annonce qu'elle va renher. Les cris de silence! chapeau bas! assis! s'échappent du sein la foule avide de recueillir la sentence et de contempler le maintien des accusés. Les conseillers viennent prendre leur place, d'émotion de leur visage annonce qu'ils vont prononcer une peine terrible. Le greffier lit d'une voix très émue la conamnation des deux accusés. Quand après avoir lu la question relative à Rausin, il ajouta : la réponse de la cour est oui, l'accusé est coupable, le jeune désenseur de ce dernier, ne put retenir ses sanglots ; ils retentirent dens toute la salle. Les

condamnés restèrent complettement impassibles. La cour avait consacré toute la semaine à l'examen de cette grave affaire, qui avait excité au plus haut dégré la curiositépublique. Pendant les deux derniers jours, ceux des plaidoie nes, la foule remplissait les galeries du palais et les rues qui y aboutissent, pour voir passer les accusés, assiégeait les porles de la salle d'audience et s'y précipitait avec une sorte de fureur dont les gendarmes ne pouvaient qu'à grand'peine se rendre maîtres. Il est surprenant qu'aucun accident ne soit résulté dane sembiable conue. A part quelques bourrades pour entronvir ou faire reculer la masse compacte des curieux, la police a para généralement faite avec modération. Il est à déplorer qu'une certaine portion de l'auditoire n'ait pas toujours conserve durant les séances publiques la décence que réclamait et la gravité du lieu et la gravité de la cause. Au moment où le Président lisait la fatale sentence, un banc chargé de spectatenrs s'est écroulé avec fracas, et quelques rires sourds ont Para se faire entendre dans le voisinage. Durant la plaidoierie du ministère public, des murmures d'hilarité s'étant élevés l'occasion d'un propos odieusement énergique de l'accusée : Silence, s'est écrié d'un ton sévère le magistrat justement of fensé, vous n'êtes point ici pour donner des signes d'approbation on d'improbation : tout est grave dans cette affaire : c'est de la vie ou de la mort de deux de vos semblables qu'il s'agit.»

Ce long procès a été conduit avec beaucoup de mesure et de rèle, et par les magistrats et par les défenseurs. Dans le cours des débats, il est sorti de la bouche du respectable président its, il est sorti de la bouche du respectable président de la cour, un mot bien digne d'être recneilli, et qui devrait cesse être présent à l'esprit de ces témoins toujours emresses de charger les prévenus et de ces magistrats qui préocu-les de la culpabrité de l'accusé posent toujours les questions manière à obtenir des réponses accusatrices. « Il faut dire tou ce que vous savez, pour ou contre les accusés; et plutôt ce 100 vous savez en leur faveur. » R. Rogiez.

Voyage autour du monde en 19, mois et 13 jours.

Le navire Belge Louisa Augusta qui vient de faire son enle navire Belge Louisa Augusta qui vient de laire son entre dans les bassins d'Anvers, avait quitté le port de Flessique le 30 août 1826. Voici pendant cet intervalle la route intervalle la parcourue et les points principaux où il a llorn à l'extrémité méridionnale de l'Amérique, il a touché a Valparaiso, à Lima et à plusieurs antres ports de la côte du Valparaiso, à Lima et à plusieurs autres ports de la côte du Chill et du Pérou. De ces parages il s'est rendu anx isles s'andwich, dans la mer Pacifique; après s'être arrêté à l'île de Owalon. Owahoë, il en est parti pour prendre un chargement de

sucre à Manilla (îles Philippines), de la se rendant à Java, il a fait roûte pour l'Europe en doublant le cap de Bonne-Espérance.

Ce bâtiment, dont la cargaison était entirement composée des produits de l'industric nationale, appartient à la maison de commerce De Cock de Gand. C'est le premier navire marchand de notre royaume, qui depuis la révolution, ait fait le tour du monde . et c'est le premier qui ait fait flotter notre pavillon aux isles Sandwich où jusqu'ici il était presque inconnu.

\*\* Lafeuillade a faitchier sa seconde apparition dans la Dame Blanche, devant un public nombreux, qui a vivement applaudi l'insouciant, le galant Georges Brown. Il s'est montré comme acteur et comme chanteur sous un jour bien plus favorable que dans Joseph. Depuis long temps nous avions en à regretter que la musique, vive, spirituelle, gracieuse de Boyeldieu, nous fut reproduite d'une manière si décolorée. Mais hier, grace à Lafenillade, nous lui avons retrouvé tout son éclat. La lenteur, Pindécision, produites par le manque de moyens, avaient disparu, et la chaleur de Georges Brown se communiquant à tous, a rendu à la Dame Blanche, un air de jeunesse et de nouveauté qu'elle avait perdu depuis le départ de Cuériot.

Nous avons annoncé l'autre jour que les musiciens de l'orchestre avaient abandonné la rétribution de leur soirée, pour venir au secours des victimes de l'événement de Seraing. Nous avons appris hier que nos artistes dramatiques avaient, dans la même intention, fait entr'eux une collecte, dont le produit doit être versé entre les mains des personnes qui ont bien voulu se charger de recueillir les diverses offrandes. J. Rogies

Emploi de la semaine.

En vérité, je n'aurai pas un seul moment à moi pendant toute cette semaine, disait hier M. \*\*\* en arrangeant les plis de sa cravatte. Au-jourd'hui, spectacle ; la Dame Blanche! je n'y puis manquer, c'est ma pièce favorite ; demain Mazaniello ; nouveauté rendue plus nouvelle encore par la présence de Lafeuillade. Mercredi , Concert de notre Conencore par la presence de Latenhade. Mercreul, Concert de noire Con-servatoire. Bonne action à laquelle je ne puis me dispenser de prendre part. Jeudi, spectacle; Mile. Dechanel et Lafeuillade réunis, comment n'y pas aller? Vendredi, concert Grétry. J'ai trop d'esprit national pour ne pas m'y montrer de bonne heure. Samedi, concert des trois chans teurs alemands. Si l'on ne faisait pas bon accueil aux artistes étrangers, on passerait pour des barbares. Ainsi, non seulement j'irai, mais 'amenerai avec moi bon nombre d'amis. Dimanche, spectacle; c'est l'avant-dernière représentation : pour rien au monde je ne vondrais m'en abstenir. Il faut savoir se dévouer dans l'occasion.

Modes Du 17 AVRIL A PARIS.

Des robes d'étoffe légère, en soie fond blanc ou jaune vapeur, sont chamarrées de dessins bizarres. Une pélerine à quatre pointes en recouvre le corsage ; et par dessus cette pélerine on met une colorette plissée à mille plis.

Plusieurs robes de popeline , ou de toile de laine , de gros des Indes ont un corsage à la grecque, et une pélerine en tulle uni, bordée d'un haut volant en dentelle.

Pour orner les chapeaux de paille d'Italie, les modistes metten! force

boucles de ruban. Ea garniture de quelques chapeaux de paille de riz consiste en deux bou-quets de jacinthes simples, l'un à droite au haut de la forme, l'autre à gauche au bas de cette forme, ou biendans une guirlande à la jardinière courbée en demi cercle.

Depuis Longchamp, les chapeaux d'homme ont éprouvé un changement. Leurs bords sont moins étroits et relevés des côlés.

Les cannes à la mode ne sont pas magnifiques; on les porte en bois de houx.

Quelques élégans ont des gilets en foulard dont le dessin représente un feuillage et des oiseaux.

La dernière boulonnière des redingottes est placée si bas qu'il est im-

possible de la boutonner.

Des bottes destinées à monter à cheval ont des talons hauts d'un pouce et demi.

TEMPERATURE du 21 avril. - A 8 heures du matin, 7 degrés au dessus de zéro; à une heure, 9 degrés idem.

# ANNONCES ET AVIS DIVERS.

VENTE DE TERRAINS AU CENTRE DE LA VILLE.

Lundi 28 avril 1828, à deux heures de relevée, MM. ORBAN exposeront en vente publique sur les lieux, par le ministère de Mtre. Parmentier, notaire, neuf portions de terrains de différentes contenances, aboutissant à la nouvelle rue de L'UNIVERSITÉ.

Cette rae servira de communication entre les places de L'UNIVERSITE et de la COMEDIE, et sera traversée à angle droit, par la rue de la CATHÉDRALE qui, passant par celle de la RÉGENCE, conduira de la rue sur MÉUSE au faubourg

Les rues de L'UNIVERSITÉ et de la CATHÉDRALE auront, chacune, 12 aunes de largeur.

Par sa position avantageuse, ce nouveau quartier deviendra, en très-peu de temps, l'un des plus beaux de la ville.

Les acquéreurs de ces terrains jouiront de la facilité de constituer pour le prix d'achat, une rente à 4 010 rédimible parquarts à volonté.

Le cahier des charges de propriété et le plan figuratif des lots correspondants aux indications placées sur les terrains, sont déposés chez le notaire susdit.

On demande à acheter de rencontre des cuves de chêne, en bon état, de la capacité de 20 à 25 barils. S'adresser au bureau des papeteries à la Boverie.

Quartier garni à louer, rue Hocheporte, n. 95. (563)

J. N. Thiriart-Martiny cessant son commerce d'épiceries , établi dans sa maison, rue Neuvice, n. 953, louerait cette maison pour en jouir de suite, et céderait les marchandises et ustensiles de sa boutique. Il y a deux belles caves et magasin. S'y adresser pour connaître les conditions.

Fabrique de cotonettes, siamoises et mouchoirs de Ch. Colard père et fils; magasin de cotons, à tricoter et cotons filés écrus, et de couleur pour les tisserands, derrière St.-Jeques, n. 479

(348) A vendre ou rendre la maison nº 836, rue Basse-Sauvenière à Liége. S'adresser au nº 55, rue sous la Tour.

Chambre garnie à louer avec pension ou non , rue Basse-Sauvenière, nº 843, près de la place du Spectacle.

Le conseil de fabrique de Ste-Croix procédera par voie des enchères, mercredi 30 dn courant à onze heures precises du matin, dans le local destine à ses séances, à la location de la maison n. 607 rue St-Martin occupée par le sieur Detigo, sur la mise à prix de fls. 230, outre toutes contributions, même

Quartier, remise et écurie à louer. S'adresser aux Dollo.) Mahoux et de Sartorius, rue Souverain-Pont, n. 319. (690)

Rue du Pont-d'Isle, nº 8, beaux quartiers garnis à louer, dont deux ayant vue sur la rue, (691)

A louer pour le 24 juin, une belle et grande maison rue Agimont, n. 530 bis, où il y a de vieux pavés à vendre. (696)

BELLE VENTE DE CHÊNES.

Lundi cinq mai 1828 et jour suivant, vers neuf heures da matin', M. de Senzeille fera vendre publiquement dans ses bois de Serainchamps, nommés le Gesby et le chanoine, une grande quantité de très beaux et très gros chênes propres à tout usage.

La vente commencera par le bois le chanoine. A crédit.

A vendre ensemble ou séparément, deux maisons portant le n. 18, dont l'une est neuve et située sur le quai de la Sauvenière et l'autre rue sur la Fontaine.

S'adresser au notaire Paque.

A vendre au no. 251, rue Mery, des Sapins d'Hollande de toute longueur, pour employer aux toits de pannes, palissades, et échelles de toute grosseur.

Deux chambres à louer au no 112 au Rivage en Pot, commune d'Angleur. S'y adresser.

Jean Baptiste Lardinois, agent d'affaires, à Liége, vient d'ouvrir un nouveau bureau destiné au remplacement des miliciens. Il continue à réclamer auprès des autorités compétentes pour les jeunes gens désignés à un service actif, ou mis à la (347 réserve.

Adjudication pour sortir de l'indivision.

En l'étude de Mo Bertrand, notaire à Liége, place St-Pierre il sera procédé le lundi 5 mai 1828, à 2 heures, après midi, à la vente définitive de deux maisons, tenant l'une à l'autre, situées à Liége, faubourg d'Amercœur, no 119 et 120, construites depuis 18 ans. Elles sont détenues depuis lors par Orval au prix annuel de 117 florins 60 cents et à la charge par lui d'acquitter, en sus, toutes les contributions elles seront adjugées, sans aucune réserve, sur la mise à prix de 1600 slorins des

On demande 38,000 florins du royaume à intérêts, soit à terme ou en constitution de rente, on donnera pour hypothéque un château, ferme et dépendances, situés, dans la province de Namur, que l'on rendra libre de charge au moyen de ladite somme. S'adresser à Me Bertrand, notaire à Liége.

On cherche une dame d'un âge mur, ayant les qualités requises pour former l'éducation d'une jeune demoiselle et lui donner leçon de musique; pour renseignemens ultérieurs, s'adresser au n. 16 rue Pont D'Isle, où on a reçu des ombrelles nouvelles, paraplaies, soieries, cotz palys et autres étoffes, scharpes, fichus, gants, bas, parfumerie, quincaillerie, et du beau lin filé, etc.. Le tout au plus bas prix.

### RABAIS CONSIDÉRABLE.

Œuvres complètes de Rollin ; publiées par Bastien , 60 vol. in-8º avec portrait et atlas contenant 27 cartes. Prix 62 fls. au lieu de 141 fls.

Cet ouvrage sort de la librairie et est entierement neuf. S'adresser à Verviers, au notaire Damseaux pour en connaître le propriétaire.

Jeudi 1er mai 1828, à 10 heures du matin, on vendra définitivement aux enchères publiques, en l'étude du notaire Pâque, une maison, étable, forge, fournil avec jardin et quatre prairies dans l'une desquelles passe une rivière. Le tout situé à la Nossale, comune de Housse et contenant 2 honniers 7 perches 692 palmes, aux conditions déposées en l'étude dudit notaire.

La vente publique de plusieurs pièces de terre situées à Houtain-l'Évêque, canton de Landen, qui devait avoir lieu le 27 mars devant maître Gaillard not ire à Bertrée, est em ise an 24 du mois courant,

S'adresser pour renseignemens au notaire chargé de la veute où à Mtre Dussart, rue Féronstrée, à Liége.

A vendre pour entrer de suite en jouissance, une belle maison propre à tout commerce, située Outre-Meuse, au pied da Pont des Arches nº 141, ayant 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au premier, 2 pièces au second et un beau grenier, cour, cuisine, citerne, pompe, de très belles caves, traversant tous les bâtimens et la cour, pouvant contenir cent pièces de vin. S'adresser au n. 471, rue Puits en Sock Outre-Mense à Liége.

ÉCOLE MOYENNE ET PENSIONNAT A DOLHAIN-LIMBOURG.

En vertu-d'un arrêté de S. Exc. le ministre de l'intérieur en date du 8 février 1828, une école moyenne avec pensionnat est établie à Dolhain-Limbourg (province de Liége.) D'habiles professeurs gradués, y sont chargés de l'instruction.

Indépendamment du grec, du latin, du hollandais et du français, l'enseignement y embrasse les mathématiques, la physique élémentaire, la chimie, la géographie, l'histoire, le dessin linéaire, les principes généraux du commerce, la tenue des livres, les éléments de l'économie politique et ceux du droit commercial.

On y enseigne aussi, selon la volonté et aux frais des parens,

les langues étrangères et les arts d'agrément.

La direction des études tend non seulement à mettre les jounes gens en état de suivre avec succès les cours académiques; mais encore à les former au commerce et aux diverses branches de l'industrie manufacturière.

Le pensionnat est sous la direction d'un sage et digne ecclésiastique, auquel est également confiée l'instruction religieuse et morale.

Un bureau d'administration veille à tout ce qui peut assu-rer le succès des études et la prospérité de l'établissement.

On pourra se procurer près du bureau d'administration ainsi que chez M. le Principal, des prospectus propres à donner tous les renseignemens désirables, tant sur l'enseignement que sur la pension, dont le prix est fixé à deux cents slorins pour

#### ANNONCES DE LIBRAIRIE.

En vente chez Guilmard et Cie libraires, rue Vinave d'Ile, n. 41. Les six Codes précédés de la Charte constitutionnelle et de

ses lois organiques, suivis d'une table analytique générale, 1 vol. in-8°, papier des Vosges satiné. Prix broché. 4 fls 25 c. Mérite des Femmes, par Legouvé, 1 joli volume in-18 fig.

broché, 1 fl. 41 c. Leçons de Chimie appliquée à la médecine pratique et à la médecine légale, par M. Orfila; nouvelle édition. 1 joli volume

in-32. Prix. 75 c. Traité des Assurances terrestres, par M. Quenault, un vol

in-8° 3 fls. 54 c.

Les mêmes viennent de recevoir un très grand assortiment de livres de prières, des plus belles éditions de Paris propres à donner aux ensans pour la 1cre communion.

Ils ont également ouvert des souscriptions pour tous les ouvrages qui se publient en Belgique et à l'étranger.

Malgré des retards dus à l'extrême difficulté de se procurer du papier en 1827 ( retards que l'activité de nos fabriques et l'intelligence de nos fabriquants ne nous permettent plus d'avoir à redouter pour l'avenir, ) de toutes les éditions du Chateaubriand, notre édition in-8° à deux colonnes sur grand papier vélin, et celle in-32 sont les plus avancées de toules celles qui paraissent en Belgique. Nous suivons immédiatement l'édition originale de Paris.

Nous livrons aujourd'hui la 11º livraison qui termine les voyages inédits, et nous y joignons les fins, tables et titres des volumes in-8° qui peuvent être relies.

Actuellement quatorze ouvrages sont terminés.

Atala, René, les derniers des Abencerrages, Mélanges

littéraires, Génie du Christianisme, les Natches, Martyrs, Itinéraire de Paris à Jérusalem, Voyage en Amérique, Voyage en Italie et en France, Essai historique sur les révolutions. que sur les révolutions, Vie du duc de Berry, Notice historique sur la Vendée, Notice nécrologique. Tous ces ouvrages de l'édition in-32 se vendent séparément

au prix de 2 fr. le volume.

Le prix de la souscription à dater du 1er mai, est porté à 1 fl. 65 cents par livraison au lieu de 1 fl. 41 cents.

Le portrait de l'autopr et le conte de 1 fl. 41 cents. Le portrait de l'auteur et la carte de Jérusalem seront fournis avec la dernière livraison.

Ad. Weissenbruck et H. TARLIER. Bruxelles 15 avril 1828. Libraires-Editeurs.

(La Librairie parisienne vient d'acquérir de Mossieurs Tence frères le volume imprimé par eux des OEuvres de P. L. Courier, ce volume sera le 1ºr des Œuvres complètes et paraîtra d'icià une 15º de jours. - )